

## DOSSIER " PETITE ENFANCE ET PROMOTION DE LA SANTÉ "

# Parentalités atypiques et place des enfants

**La notion de parentalité a considérablement évolué au cours des dernières décennies. Au côté de la situation de parentalité traditionnelle de parents géniteurs se sont développées d'autres situations : monoparentalité, beauparentalité, homoparentalité. Gérard Neyrand, sociologue, analyse l'impact de ces évolutions sur l'enfant, qui peut être élevé par plus de deux personnes placées en situation parentale à son égard. Il souligne que c'est moins le cadre dans lequel est élevé l'enfant qui est perturbateur que la qualité des relations entretenues avec les personnes qui lui servent de parents.**

 [Imprimer l'article](#)

### Gérard Neyrand

**Sociologue, professeur à l'université, université Paul-Sabatier - Toulouse-III. Directeur du Centre interdisciplinaire méditerranéen d'études et de recherches en sciences sociales (Cimerss), Bouc-Bel-Air.**

### Bibliographie

o Cadolle S. *Être parent, être beau-parent. La recomposition de la famille*. Paris : Odile Jacob, 2000 : 312 p.

o Delaisi de Parseval G. *Famille à tout prix*. Paris : Le seuil, coll. La couleur des idées, 2008 : 400 p.

o Gratton E. *L'homoparentalité au masculin. Le désir d'enfant contre l'ordre social*. Paris : Puf, coll. Partage du savoir, 2008 : 264 p.

o Lefaucheur N. Les familles dites monoparentales. In : Fabre D., Savet A. (dir.). *Parents au singulier. Monoparentalités : échec ou défi ?* Autrement, n° 134, janvier 1993 : 27-37.

o Lefeuvre D. *Le médiateur familial : quand et pourquoi ? Accompagner la famille dans ses conflits*. Gap : édition Yves Michel, coll. Acteurs sociaux, 2008 : 196 p.

o Neyrand G. *L'enfant face à la séparation des parents. Une solution, la résidence alternée*.

Le thème qui m'a été confié dans ce dossier : " La place des enfants dans les parentalités atypiques " est moins simple à traiter qu'il n'y paraît au premier abord. Les termes employés ne sont pas neutres : tout d'abord, en quoi certaines parentalités seraient " atypiques " ? Par rapport à quelle norme de référence ? Ensuite, le terme même de parentalité pose question : s'il s'agit de parler des parents et de leurs enfants, pourquoi ne pas employer le terme de famille ?

De fait, cette formulation " parentalités atypiques " se révèle foncièrement moderne car elle présuppose que le lecteur a déjà intégré ce qui fait la spécificité de la vie familiale aujourd'hui : la constitution d'un espace autonome, celui de la parentalité, et sa dissociation d'avec l'espace de la conjugalité. Constitution de la parentalité en espace autonome, en effet, car la parentalité n'est pas la parenté. Elle présente la spécificité de mettre l'accent sur ce qui fait lien entre les parents et l'enfant, sur les processus d'affiliation réciproque, sur les pratiques de soin et d'éducation, " l'élevage ", en quelque sorte, dans sa signification première d'élever l'enfant.

La parentalité moderne résulte donc d'une double dissociation qui marque notre époque :

- dissociation entre sexualité et reproduction avec, à la fin des années 1960, l'apparition des moyens modernes de contraception, puis, à partir des années 1980, le développement des techniques d'aide médicale à la procréation pour les couples inféconds ;

- dissociation entre la conjugalité et la parentalité que va permettre la remise en cause du mariage-institution et la montée des séparations conjugales en présence d'enfants, depuis la fin des années 1970. La situation de parentalité typique de la famille traditionnelle, l'élevage des enfants par leurs deux parents d'origine (à la fois parents géniteurs, parents socio-juridiques - reconnus comme tels par la société - et parents éducateurs), si elle continue à être la situation la plus fréquente, se voit concurrencée par d'autres situations de parentalité, atypiques par rapport à cette norme antérieure, et dont l'importance est largement dépendante

de cette évolution : monoparentalité, beauparentalité, homoparentalité... Sans être véritablement nouvelles, ces situations qui ne représentaient que des cas marginaux à l'époque du règne de la famille conjugale indissoluble concernent désormais un grand nombre d'enfants et sont devenues banales (hormis le cas particulier de l'homoparentalité).

### Les figures parentales peuvent changer

Ce qui caractérise la naissance d'un enfant aujourd'hui, c'est sans doute la probabilité croissante que cette naissance se réalise hors du cadre de la norme conjugale hétérosexuelle, mais surtout la probabilité bien plus importante que ce cadre de départ soit amené à évoluer et que, parmi les acteurs importants de

son entourage, certaines figures parentales disparaissent (par exemple en cas de stricte monoparentalité) et d'autres apparaissent, exemplairement les beaux-parents. La place d'un enfant dans une situation de parentalité n'est donc pas *figée a priori*, il peut passer d'une situation commune à une situation relativement atypique, comme la monoparentalité, la résidence alternée, la recomposition familiale... sans parler des situations les plus éloignées de la norme que représentent l'éducation par deux personnes de même sexe.

Deux mots caractérisent ainsi la situation des enfants aujourd'hui : *diversité* et *évolution*. Diversité parce qu'un enfant peut être élevé par une, deux, trois, quatre... ou plus, personnes placées en situation parentale à son égard, et que les référents parentaux à un niveau ou à un autre sont encore plus nombreux. Évolution parce que les choses sont toujours *susceptibles* d'évoluer en permanence. Un exemple pour illustration : lorsqu'une femme accouche sous X, la filiation à l'égard des parents biologiques est effacée... mais cela ne signifie pas pour l'enfant qu'un questionnement sur ses géniteurs ne viendra pas le travailler durant de longues années (de la même façon d'ailleurs que lorsqu'un couple infertile a dû faire appel à un donneur de gamètes pour lui permettre de procréer). Adopté par un couple " normal " (c'est-à-dire hétérosexuel, mais le fait d'être d'origine française, d'avoir un emploi stable et une bonne éducation entrent aussi en ligne de compte...), cet enfant va donc avoir deux parents " adoptifs " qui vont parfaitement jouer le rôle de parents... mais beaucoup moins celui de conjoints. Un divorce quelques années après les amène à pratiquer une alternance de l'enfant entre leurs deux domiciles... et à proposer l'un après l'autre à leur enfant l'amour (ou au moins l'attention) d'une belle-mère ou d'un beau-père. Pas moins de six figures parentales ont jalonné la vie de cet encore jeune enfant, et cela pourrait ne pas s'arrêter là...

Rendre compte de la complexification des situations parentales m'a ainsi amené à parler en termes de " dispositif de parentalité ", ce qui signifie qu'au plan individuel un enfant peut avoir à composer avec un nombre variable de figures parentales, organisées pour lui selon un dispositif évolutif. Cette situation a de multiples conséquences :

- remettre en question les bases de l'organisation juridique de la famille. Après la désinstitutionnalisation de l'union conjugale, le principe de l'exclusivité de la filiation constitutif de notre organisation est sérieusement ébranlé ;
- multiplier les interrogations sur ce qu'est la parentalité, qui place au centre du rapport à l'enfant les processus d'affiliation et les liens établis avec ses parents ;
- développer les appréhensions au sujet des enfants placés dans ces situations - relativement - atypiques.

Il n'est pas possible ici de développer les deux premières dimensions. Je me contenterai d'apporter quelques éléments sur la place des enfants. En effet, c'est elle qui demeure interrogée dans ces situations certes hors de la norme commune mais devenues quelque peu banales par la force des choses.

### La place réservée à l'enfant

Lorsque régnait le modèle de la famille conjugale indissoluble, toutes les situations se trouvant hors de cette norme étaient non seulement marginalisées mais fortement stigmatisées, les divorcés étaient regardés avec suspicion et les " filles mères " considérées fréquemment comme des sortes de prostituées... En parallèle, les enfants se trouvant dans ces situations étaient censés pâtir de tous les maux, et les écrits psychologiques ne manquaient pas pour dénoncer l'apparition de troubles chez les enfants, conséquence de ces situations. Avec l'émancipation des femmes, la montée du modèle démocratique de la famille et la fréquence des séparations conjugales, la stigmatisation touchant les adultes vivant en situation monoparentale ou recomposée a quasiment disparu, mais les interrogations touchant les enfants dans ces situations demeurent. Pourtant, nombre de travaux ont montré que ceux-ci ne présentent pas forcément plus de troubles du développement que les enfants placés dans des situations plus classiques, qu'ils soient élevés par un seul parent, en résidence alternée, avec l'aide d'un beau-parent ou avec un homoparent... Si la séparation parentale est bien souvent un traumatisme pour l'enfant, en même temps elle constitue aussi une délivrance à l'égard d'une situation de tension ou de conflit familial forcément mal vécue, et le traumatisme généralement est assez rapidement surmonté. L'enfant - dont les capacités d'adaptation sont bien supérieures à celles de l'adulte - trouve alors un nouvel équilibre, sauf à ce qu'un conflit violent perdure entre les parents et qu'il se retrouve placé au centre de celui-ci. Les injonctions contradictoires subies par l'enfant et le conflit de loyauté auquel il va être confronté peuvent alors effectivement avoir un effet profondément perturbateur. C'est sans doute la principale raison du développement des services de conseil conjugal, médiation familiale, voire thérapie familiale, depuis une trentaine d'années. De même, une mauvaise relation peut être entretenue avec un beau-parent, dans la mesure où sa place et ses fonctions n'ont pas été clairement définies dans la famille, notamment avec le parent chez lequel vit l'enfant. Alors, la relation avec le beau-parent peut être difficile et se révéler

Paris : Syros, 1994, 4e édition, La découverte, coll. Alternatives sociales, 2009 : 276 p. (à paraître).

o Neyrand G., Rossi P. *Monoparentalité précaire et femme sujet*. Toulouse : Érès, coll. Pratiques du champ social, 2004 : 250 p.

o Neyrand G. *La parentalité comme dispositif. Mise en perspective des rapports familiaux et de la filiation*. Recherches familiales 2007 ; n° 4 : 71-88.

o Neyrand G. *Le dialogue familial. Un idéal précaire*. Toulouse : Érès, coll. Couples, famille et métamorphoses, 2009 : 224 p.

perturbatrice tant que n'ont pas été éclaircies et désamorçées les sources potentielles de conflit, les conditions alimentant une jalousie, ou une méfiance, réciproque.

C'est donc moins le cadre dans lequel se trouve élevé l'enfant qui peut être perturbateur que la qualité des relations entretenues avec les personnes qui lui servent de parents. On rencontre de nombreux enfants parfaitement équilibrés dans toutes les situations de parentalité évoquées, alors qu'il existe aussi des enfants perturbés dans toutes les situations, y compris celle de biparentalité classique, comme les travaux des successeurs de Freud nous l'ont suffisamment démontré...

---

LA SANTÉ DE L'HOMME 400 | MARS-AVRIL 2009 | Pages 22-24.

Libre de droits, sous réserve de mentionner la source

